



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du vendredi 27 mars 2026

1

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents (19) : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ

Pouvoirs (x) : néant

Étaient absents excusés (x) : néant

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur Alain SANCHEZ, Maire sortant, ouvre la séance à 20 H 00 et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline BLANCHET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Alain SANCHEZ, Maire sortant, laisse à cet instant la présidence de la séance à Monsieur Loïc RICHARD, doyen d'âge du conseil municipal.

II. Élection du Maire

Le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection du maire, en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.* »

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Mesdames Marion NICOLAS et Marie GUIMBERT sont désignées assesseurs.

Monsieur Loïc RICHARD demande aux conseillers qui est candidat à la fonction de Maire. Sont candidats : Monsieur Rémi ROUX et Monsieur Jean-Pierre RIPPERT.

Les bulletins aux noms des candidats et les enveloppes sont distribués à chaque conseiller qui, à l'appel de son nom, dépose l'enveloppe dans l'urne.

Après avoir voté au scrutin secret conformément au CGCT, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de voix pour Monsieur Rémi ROUX	15
Nombre de voix pour Monsieur Jean-Pierre RIPPERT	4

Monsieur Rémi ROUX est proclamé Maire de la commune de L'Argentière-La Bessée, et prononce son discours à l'assemblée. Il prend alors la présidence de la réunion, à la place du doyen d'âge.

III. Délibération déterminant le nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de 5 adjoints pour un conseil municipal de 19 membres ;

Le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

IV. Élection des adjoints

Le Maire précise que l'élection des adjoints a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un). Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire propose quelques minutes pour déposer les listes de candidats, et constate qu'une seule liste est déposée :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Benjamin SEMIOND
 2^{ème} adjointe : Madame Marie-Laure MARFOURE
 3^{ème} adjoint : Monsieur Sébastien FERRUS MACHADO
 4^{ème} adjointe : Madame Marie GUIMBERT
 5^{ème} adjoint : Monsieur Michel LAPALUS

Les bulletins de la liste unique et les enveloppes sont distribués à chaque conseiller qui, à l'appel de son nom, dépose l'enveloppe dans l'urne.

Après avoir voté au scrutin secret conformément au CGCT, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de voix pour la liste unique	19

Sont proclamés adjoints :




- 1^{er} adjoint : Monsieur Benjamin SEMIOND
 2^{ème} adjointe : Madame Marie-Laure MARFOURE
 3^{ème} adjoint : Monsieur Sébastien FERRUS MACHADO
 4^{ème} adjointe : Madame Marie GUIMBERT
 5^{ème} adjoint : Monsieur Michel LAPALUS

Les procès-verbaux relatifs à l'élection du Maire et des adjoints sont immédiatement dressés et signés, et transmis au représentant de l'Etat à la préfecture des Hautes-Alpes.

V. Lecture et remise de la Charte de l'élu local

Conformément au CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

La séance est levée à 20h25.

La Secrétaire de séance Madame Céline BLANCHET 	Le Maire Monsieur Rémi ROUX  
PV signé le 1 ^{er} avril 2026	PV publié le 1 ^{er} avril 2026